



AFFICHÉ
LE 15.10.2026

2026/
Parafe

ARRETE N° 163/2026

OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT – MADAME SONIA LAURENT

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-18 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal général du scrutin de 22 mars 2026 portant renouvellement du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal ;

Vu la délibération n°15 en date du 28 avril 2026 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de Madame la Maire, Présidente de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 15 septembre 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sonia LAURENT, Adjointe au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, est dûment désignée pour représenter Madame la Maire, Présidente, au sein de la commission d'appel d'offres qui se tiendra le 15 septembre 2026 et pour assurer la présidence de ladite commission.

A cet effet, elle est également habilitée par la présente à accomplir, en lieu et place de Madame la Maire, Présidente de la commission d'appel d'offres, sous sa surveillance et sa responsabilité, toutes les formalités, et à conduire les missions dévolues à la commission d'appel d'offres.

A ce titre, elle dispose de tout pouvoir pour présider les travaux de ladite commission, ainsi que signer tout courrier, rapport, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis dans la commission dans le cadre de ses travaux.

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Article 3 : le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 15 septembre 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT



99_AI-077-217703503-20260906-ARRETE_163_